

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONFERENCE D'EXPERTS SUR LES ASPECTS SOCIAUX
DE L'INDUSTRIALISATION ET DE L'URBANISATION EN AFRIQUE
AU SUD DU SAHARA

Septembre 1954

DOCUMENT DE TRAVAIL

INFLUENCE CHANGEANTE DE L'ORIGINE ETHNIQUE
ET DU DEGRE D'OCCIDENTALISATION SUR LA REPARTITION
DE LA POPULATION AFRICAINE DE STANLEYVILLE

par V.G. Pons

I - INTRODUCTION

La présente étude est une analyse statistique de la façon dont les divers groupes tribaux et des éléments occidentalisés de la population se répartissent entre les quartiers résidentiels africains de Stanleyville. Les données utilisées proviennent de l'Enquête sociale effectuée par sondages (1) et d'enquêtes complémentaires menées sur place à la même époque.

L'apparition progressive, à Stanleyville, de certains secteurs qui se différencient par leurs caractéristiques tribales et où l'on trouve des proportions variables d'habitants plus ou moins occidentalisés, permet d'étudier certains aspects des processus de différenciation sociale qui opèrent dans cette collectivité. C'est à ce propos surtout qu'il est intéressant de connaître la composition démographique des divers secteurs de la ville. J'ai donc ajouté aux explications que je vais donner sur le cadre de la présente étude et la méthode que j'ai suivie, quelques brèves observations sur le degré d'urbanisation et d'occidentalisation des habitants.

1. Degré d'urbanisation de la population : J'ai déjà indiqué dans le Rapport que, bien que la population africaine de la ville ait plus que triplé depuis 15 ans, elle a conservé, si on la compare à celle de beaucoup d'autres villes africaines et même des centres de travail situés dans l'arrière-pays de Stanleyville, une structure relativement équilibrée. D'autre part, une grande partie des Africains qui arrivent à Stanleyville viennent non pas de villages indigènes, mais de centres de travail moins importants où ils ont déjà acquis une certaine expérience de ce qu'ils appellent "Kizungu" ("la vie civilisée"). On a constaté par exemple que 18,4% seulement des habitants adultes (2) de la ville avaient moins de

(1) Dans la 1^{re} Partie du Rapport sur Stanleyville, j'ai déjà indiqué les méthodes employées au cours de l'enquête et donné quelques résultats préliminaires, concernant l'origine et la composition démographique de la population.

(2) Dans la présente étude, le terme "adulte" s'appliquera à toute personne âgée de plus de 15 ans.

6 années de vie "civilisée", alors que 47,1% des adultes se trouvaient à Stanleyville depuis moins de 6 ans.

Ces données montrent donc assez clairement que la population africaine est dans une large mesure déracinée des régions rurales. Une enquête portant sur l'attitude, à l'égard de la vie urbaine et de la vie rurale, d'un petit groupe de 38 hommes habitant l'un des quartiers les moins "civilisés" de la ville, a confirmé que des forces puissantes contribuent à créer une population complètement urbanisée (1).

2. Degré d'occidentalisation : Comme la plupart des villes africaines, Stanleyville a été créée par le commerce et l'industrie européens; les capitaux, le personnel dirigeant et les techniciens qui entretiennent son activité sont presque entièrement d'origine occidentale et appartiennent à une minorité européenne. (2) Il convient de chercher la principale explication de cet état de choses dans certains facteurs économiques et technologiques du genre de ceux qu'a exposés Frankel. (3) Les Africains, à qui leur patrimoine social ne permet pas de faire concurrence aux Européens dans l'entreprise et la direction des affaires, se trouvent automatiquement relégués dans le système de production économique, à des rôles assez peu différenciés entre eux et tout à fait distincts de ceux que jouent les Européens. Le large fossé qui, du point de vue de la culture et de la position sociale sépare les Blancs des Noirs, est à la fois la cause et l'effet de cette situation. (4)

Cette "supériorité" de l'Européen a naturellement pour conséquences : d'abord que chaque Africain aspire, pour lui-même et pour ses enfants, à la condition d'homme "civilisé" ou occidentalisé - deuxièmement, que le fait d'être "civilisé" devient un critère important de différenciation sociale.

C'est probablement aussi en raison du large fossé qui sépare les deux collectivités que les Européens considèrent généralement que les Africains se rangent en deux groupes distincts, les évolués et les non évolués, tandis que les Africains tendent plutôt à se classer les uns les autres en fonction du degré de "civilisation".

(1) On trouvera des précisions sur cette enquête dans l'annexe au présent document

(2) En 1952, la population européenne de la ville s'élevait approximativement à 4.000 personnes, contre quelque 40.000 Africains. Il y avait en outre environ 200 habitants de race asiatique.

(3) S.H. Frankel : "Some Aspects of Investment and Economic Development of Africa" Africa, Volume XXII N°1, janvier 1952.

(4) Il est intéressant de noter que, d'après divers indices, la politique coloniale belge tend peut-être, en dernière analyse, à l'assimilation sociale complète des Africains; elle appelle donc, implicitement des mesures actives contre le système de castes fondées sur la couleur. Voir, sur cette question : J.J. Maquet "The Modern Evolution of Africans in the Belgian Congo" Africa, Vol. XIX, N°4, octobre 1949.

Les Africains instruits emploient normalement le terme "évolué"; mais il est frappant de constater que, lorsqu'ils parlent d'un individu en particulier, ils précisent souvent son degré d'évolution, de sorte que le terme en vient à s'appliquer à une gamme très étendue de personnes. De même, les Africains peu instruits, qui emploient généralement le mot "civilisé", émettent souvent des appréciations telles que: "il s'adapte bien à la civilisation", "il y a longtemps qu'il est civilisé", "il est à moitié civilisé", "il est peu civilisé" et "il n'est pas encore civilisé".

3. Les métiers, indices d'occidentalisation: J'ai attaché au métier ou à la profession des Africains, dans la présente étude, la valeur d'un indice quant au degré de leur occidentalisation. A cette fin, j'ai classé les salariés adultes du sexe masculin en trois catégories, à savoir : les employés (et assimilés), les travailleurs manuels spécialisés ⁽¹⁾ et les manoeuvres. La définition de chaque catégorie est la suivante:

1. Celle des employés comprend tous les travailleurs dont les fonctions exigent normalement qu'ils sachent au moins lire et écrire. Les deux tiers environ des travailleurs rangés dans cette catégorie sont effectivement des employés de bureau. Le troisième tiers se compose, en grande majorité, d'instituteurs ou d'infirmiers.

2. Les travailleurs manuels spécialisés sont des travailleurs pratiquant des métiers qui exigent, pour les Africains de l'endroit, une formation et une expérience plus complètes qu'une simple initiation à un travail particulier.

3. La catégorie des manoeuvres comprend les travailleurs dont le métier n'exige pas plus de savoir-faire, d'expérience ou de connaissances techniques qu'un homme valide est capable d'en acquérir en un jour ou deux au plus d'initiation pratique.

Ces trois catégories de travailleurs comprennent 88,7% des hommes adultes de la ville. Cette classification ne comprend pas les chômeurs ni les "hommes" encore à l'école, qui forment ensemble 6,6% de la population masculine adulte. Les travailleurs non salariés, qui représentent 4,7% de la population, ne sont pas compris non plus, car ils constituent une catégorie très hétérogène quant à l'instruction et à l'expérience professionnelle. Il y a dans tous les groupes des hommes qui aspirent à travailler à leur compte, mais le pied sur lequel un homme peut s'installer à son compte dépend généralement de sa réussite préalable au service d'Européens. C'est ainsi qu'un employé "très civilisé" voulant s'installer à son compte pourra probablement devenir propriétaire d'une entreprise commerciale relativement importante, (par exemple, une salle de danse où on vendra de la bière européenne), alors qu'un manoeuvre "non civilisé" a peu d'espoir de pouvoir faire plus que de recueillir ou vendre du vin de palme.

Le tableau I présente les données recueillies au cours de l'enquête, en ce qui concerne le salaire, l'instruction et l'origine des trois catégories de salariés. On voit que la catégorie des travailleurs manuels spécialisés a été divisée en plusieurs corps de métiers, et que la catégorie des manoeuvres a été divisée en deux

(1) Dans mon étude précédente, qui fait partie du rapport sur Stanleyville, j'ai appelé les "travailleurs manuels spécialisés" : "travailleurs qualifiés et mi-qualifiés". La désignation employée ici me semble préférable.

groupes : "manoeuvres ayant un travail particulier" (par exemple: gardiens de nuit, messagers, aides-chauffeurs) et "manoeuvres sans travail particulier" (c'est-à-dire les personnes inscrites lors de l'enquête comme : "travailleurs ordinaires").

TABLEAU I - SALAIRES, INSTRUCTION ET ORIGINE DES TRAVAILLEURS
DE TROIS CATEGORIES PROFESSIONNELLES

	<u>Salaire</u> (francs par mois)			<u>Instruction générale</u>		<u>Origine</u>
	Moyen	Quartiles inférieure	Quartiles supérieure	Pourcentage des travailleurs sans instruction scolaire	Médiane des années d'école (non compris les travailleurs sans instruction scolaire)	Pourcentage des travailleurs dont les pères ont travaillé pour des Européens.
Employés (et assimilés)	2.348	845	2.950	7,9	6,0	43,3
Chauffeurs	1.102	864	1.265	44,5	3,2	29,0
Charpentiers et Menuisiers	921	647	1.061	22,5	4,3	30,6
Travailleurs manuels spécialisés divers	907	641	972	18,7	3,2	25,7
Mécaniciens	882	561	969	28,7	4,3	31,1
Maçons et peintres	841	616	958	64,0	2,7	15,0
Personnel de service (domestiques, personnel hôtelier, etc.)	702	585	793	59,3	3,0	22,6
Total des travailleurs manuels spécialisés	872	625	998	43,4	3,3	26,2
Manoeuvres ayant un travail particulier	574	476	668	55,1	2,9	
Manoeuvres sans travail particulier	588	468	679	71,5	2,3	15,6
Total des manoeuvres	583	471	675	64,7	2,5	15,6
TOTAL	959	556	951	49,6	3,5	23,5

Sur la base des trois critères indiqués sur le tableau, les diverses catégories de salariés ne se distinguent pas nettement. Le critère à l'égard duquel on constate la différence la plus grande entre les travailleurs non manuels et les catégories plus élevées des travailleurs manuels spécialisés, est celui de l'instruction, ce qui, évidemment, n'a pas de quoi surprendre. En fait, ce qui paraît

plus étonnant, c'est que parmi les employés, certains déclarent n'avoir reçu aucune instruction scolaire. Cette anomalie s'explique probablement par le fait que certains hommes ont appris à lire et à écrire dans l'armée, ou dans des cours du soir, et que l'on n'a pas tenu compte de ce genre d'études dans la rubrique "Instruction".

On constate, dans la catégorie des travailleurs manuels spécialisés, de fortes différences entre les divers métiers, en ce qui concerne les salaires moyens (qui vont de 702 francs par mois pour le personnel de service, à 1.102 francs par mois pour les chauffeurs) et l'instruction (le pourcentage moyen des hommes sans instruction scolaire va de 18,7% parmi les "travailleurs manuels spécialisés divers", à 64% parmi les maçons et les peintres). Toutefois, malgré ces variations internes et si l'on considère les moyennes pour les trois critères, cette catégorie se distingue nettement, dans son ensemble, des deux autres catégories (employés et manoeuvres). En outre, chacun des métiers de la catégorie des "travailleurs manuels spécialisés" se distingue de la catégorie des employés, et seuls les échelons inférieurs de la catégorie des "travailleurs manuels spécialisés" se confondent avec la catégorie des manoeuvres par les moyennes afférentes aux critères: instruction et origine.

La répartition (en pourcentage) de la main-d'oeuvre par catégorie professionnelles et principaux métiers est indiquée au tableau II. On peut voir que si l'on faisait passer le personnel domestique, les maçons et les peintres dans la catégorie des manoeuvres, l'importance numérique relative des deux catégories affectées par cette modification serait considérablement modifiée; les manoeuvres représenteraient alors 63,2% de la population considérée, tandis que les "travailleurs manuels spécialisés" ne représenteraient plus que 26,4%. La catégorie des manoeuvres aurait alors une gamme de salaires plus étendue, mais ses caractéristiques, en ce qui concerne l'instruction et la proportion de travailleurs dont les pères ont été autrefois au service d'Européens, ne seraient pas sensiblement modifiées.

TABLEAU II - CLASSIFICATION DES SALAIRES PAR PROFESSIONS

	<u>Pourcentage</u>
Employés (et assimilés)	10,8
Chauffeurs	5,9
Charpentiers et menuisiers	11,5
Travailleurs manuels spécialisés divers	3,1
Mécaniciens	5,9
Maçons et peintres	11,8
Personnel de service (domestiques, personnel hôtelier, etc...)	10,6
Total des travailleurs manuels spécialisés	48,8
Manoeuvres ayant un travail particulier	16,9
Manoeuvres n'ayant pas de travail particulier	23,5
Total des manoeuvres	40,4
Total général	100,0

Note : La légère différence que l'on peut constater entre les pourcentages indiqués ci-dessus pour chaque catégorie de métiers et les pourcentages donnés au Tableau IV s'explique par le fait que l'on n'a pas inclus, dans le tableau ci-dessus (ni d'ailleurs dans le tableau I) les habitants du camp du chemin de fer.

4. Le logement des Africains : Contrairement à ce qui se passe dans les agglomérations urbaines africaines où le logement est fourni à la population africaine par les autorités ou les employeurs, et où il est très difficile pour les habitants de posséder une maison et de changer de quartier, à Stanleyville beaucoup d'Africains possèdent leur maison, et il est facile de déménager.

La population est installée sur des parcelles dont chacune est attribuée à un seul titulaire (1). L'obtention d'un permis d'occupation comporte pour le titulaire du permis un certain nombre de droits et d'obligations, parmi lesquels nous signalerons uniquement ceux qui présentent un rapport direct avec l'objet de notre étude :

(1) Il doit se charger de construire son logement ou ses logements, sur sa parcelle.

S'il ne s'est pas établi à demeure sur sa parcelle dans un délai de six mois après la date d'obtention du permis, la parcelle peut être attribuée à une autre personne.

(2) Il lui est loisible, sous réserve d'autorisation des autorités, de loger dans sa ou ses maisons des familles autres que la sienne, ou de leur permettre de construire leur logement sur sa parcelle.

(3) Il peut demander l'autorisation d'ouvrir sur sa parcelle une boutique, un restaurant, ou une autre entreprise commerciale.

(4) S'il quitte la ville pour une durée indéterminée, il peut céder temporairement son permis à une autre personne.

(5) Il peut, sous réserve d'autorisation des autorités, vendre sa propriété, renonçant automatiquement, de ce fait, à son permis d'occupation.

(1) L'Enquête sociale a porté sur cinq quartiers: Belge I, Belge II, Bruxelles, le camp du chemin de fer, et le village arabisé. Le système des parcelles n'est pas appliqué dans le camp du chemin de fer, où les logements sont fournis par la Compagnie. Il n'est pas appliqué non plus dans le village arabisé, bien que là aussi les habitants puissent posséder leur maison.

Dans les trois grands quartiers, un employeur ou une société européens peuvent devenir titulaires d'une parcelle pour y loger certains de leurs employés. De même, l'Administration se réserve le droit de loger les Africains. En fait, pourtant, la proportion des parcelles qui ne sont pas occupées à titre individuel par des titulaires africains est négligeable.

Il est à noter que le titulaire ne peut exercer son droit de loger des personnes autres que les membres de sa propre famille et celui de céder ou de vendre ses droits de propriété sur une parcelle qu'après avoir obtenu, dans chaque cas, l'autorisation de l'administration. En outre, ces diverses autorisations, et même en fait le permis d'occupation du titulaire, peuvent en principe être annulés à tout moment. En pratique, toutefois, la chose ne se produit guère, et les personnes qui ont obtenu un permis d'occupation sont pratiquement assurées de conserver leur parcelle. En cas de décès du titulaire, l'administration accorde automatiquement un permis d'occupation à l'héritier de la propriété, si celui-ci désire habiter au même endroit. (1)

D'après les données fournies par l'Enquête sociale, 61,4% des parcelles sont occupées par une seule famille, (2) 25% par deux familles, 8,9% par trois familles et 4,7% par quatre familles ou davantage. Il ressort de ces chiffres que si, le plus souvent, les titulaires de parcelles n'exercent pas la faculté qu'ils ont d'accueillir sur leurs parcelles des familles "supplémentaires", la majorité des familles (environ 6 sur 10) résident néanmoins sur des parcelles qu'elles ne sont pas seules à occuper.

Parmi les chefs des foyers "supplémentaires" recensés au cours de l'Enquête, 34,9% étaient de "vrais" parents des titulaires des parcelles (c'est-à-dire des personnes dont le lien de parenté avec le titulaire étaient connus), 24,3% étaient de "vagues" parents (c'est-à-dire des hommes qui ne pouvaient prouver qu'ils étaient bien, comme ils le prétendaient, "frères" du titulaire), et 40,8% n'avaient aucun lien de parenté avec le titulaire. 82,1% des membres de ce dernier groupe étaient des locataires payant un loyer; mais 17,7% seulement des "vagues" parents payaient un loyer, et pas un seul "vrai" parent ne le faisait.

5. Mutations des titulaires de parcelles - La cession d'une maison est chose courante entre les habitants des quartiers africains, qui parlent normalement de la "vente" et de l'"achat" de parcelles. On peut voir, sur le tronc des palmiers ou la façade des maisons, de petites affiches annonçant qu'une parcelle est à vendre. D'après une enquête portant sur 500 parcelles réparties dans deux zones et occupées depuis plus de vingt ans, les titulaires au moment de l'enquête avaient acquis leur parcelle de la manière suivante : (3)

-
- (1) Bien que d'après les lois et coutumes traditionnelles, l'épouse n'hérite pas normalement des biens de son mari, il est maintenant courant, dans le centre extra-coutumier, qu'une femme hérite de la maison de son mari défunt.
 - (2) Lorsqu'on a établi ces évaluations, on a par définition assimilé la "famille" au foyer domestique, sauf dans les cas où plusieurs "familles élémentaires" prétendaient constituer un seul et même foyer domestique. En pareil cas, c'est la famille élémentaire que l'on a appelée "famille".
 - (3) La zone I coïncide à peu près avec le secteur d'enquête AI et la zone II avec le secteur BIII. Nous parlons plus loin de ces secteurs d'enquêtes.

	<u>Zone I</u>	<u>Zone II</u>
	%	%
Attribution de la parcelle non bâtie :	27,3	32,6
Parcelle "achetée"	51,6	43,3
Parcelle "héritée"	12,8	15,4
Mode d'acquisition inconnu (2)	8,3	8,7
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Sans doute ne saurait-on affirmer que la situation soit, pour l'ensemble de l'agglomération la même que pour ces deux zones; mais celles-ci représentent, ainsi que nous l'expliquerons plus loin, deux types de "voisinages" très différents.

Il n'a pas été possible d'établir la proportion des titulaires qui, après la vente de leurs parcelles, s'étaient installés dans d'autres parties de la ville et de ceux qui avaient quitté la ville. Il n'a pas été possible, non plus, d'évaluer le nombre des parcelles qui avaient changé de titulaires plus d'une fois depuis leur attribution initiale. Néanmoins, ces chiffres suffisent à montrer que les changements de titulaires sont assez fréquents pour permettre au jeu des forces sociales d'influer sur la répartition de la population.

6. Changements de résidence à l'intérieur de la ville : Le rapport annuel du Centre Extra-Coutumier pour 1952 nous apprend que, pour une population d'environ 40.000 habitants, il y a eu au cours de cette année 15.000 changements d'adresse. A supposer que toutes les personnes qui ont déménagé au cours de l'année ne l'aient fait qu'une seule fois, cela signifie que 37,5 pour cent des habitants ont changé de domicile. Bien que les personnes qui déménagent soient tenues d'en aviser les autorités, on ne peut pas se fier complètement à ces chiffres. On lit dans le rapport annuel de 1951, à propos d'un pointage de la population dans douze avenues du quartier Belge I : "Les changements d'adresse (mutations de parcelle à parcelle) non déclarés sont très nombreux, ce qui explique les difficultés que l'on rencontrait quand il s'agissait de trouver dans le centre extra-coutumier un résident qui y était cependant recensé".

Rien toutefois ne permet de supposer que les personnes qui ont déménagé en 1952 ne l'on fait qu'une seule fois. Beaucoup d'entre elles ont, sans doute, changé plusieurs fois d'adresse. Il est possible que ces deux facteurs (défaut de notification de certains déménagements, et déménagements multiples d'autres personnes) s'annulent réciproquement, et que le chiffre de 37,5 pour cent soit à peu près exact; mais pour ma part, j'ai l'impression qu'il est inférieur à la réalité.

Il est certain que ce taux de mobilité très élevée, s'explique en grande partie par les mouvements de personnes qui ne sont ni titulaires de parcelles, ni parents immédiats de titulaires. Il est probable, également, que les familles qui sont vraiment apparentées aux titulaires des parcelles sur lesquelles elles vivent se déplacent moins que les "vagues" parents et les personnes sans aucun lien de parenté avec ces titulaires.

(1) Parcelles habitées au moment de l'enquête par leurs titulaires, ou cédées temporairement par le titulaire à une autre personne.

En tout cas, ces données montrent qu'il est possible à la population du centre extra-coutumier de se regrouper suivant divers ordres d'affinités.

7. La topographie de la ville : La topographie de Stanleyville est illustrée par le plan I.

L'emplacement des quartiers africains présente deux particularités qui appellent des explications préliminaires. Il y a d'abord la situation des quartiers africains par rapport au centre de la ville. Les quartiers résidentiels européens, ainsi que les établissements administratifs, industriels et commerciaux, sont concentrés autour de la zone d'intersection des principales voies de communication qui, par route, par fer ou par eau, relie la ville à son arrière pays et au monde extérieur. Les quartiers résidentiels africains, que l'on a délibérément créés ou que l'on a simplement laissés se créer à ce que l'on considérerait, aux premiers temps du développement de la ville, comme une distance "respectable" des quartiers européens, encerclent pratiquement le centre de la ville.⁽¹⁾

Cette situation des quartiers africains contribue à leur donner leur caractère typique de "banlieue-dortoir" : de l'aube au couvre-feu (qui interdit aux Africains de circuler dans le centre de la ville et aux Européens de circuler dans les quartiers indigènes), il y a un gros mouvement de va-et-vient entre les "faubourgs" et la ville européenne. Les Africains sortent de leurs quartiers pour diverses raisons; c'est surtout, naturellement, pour se rendre à leur travail, ou pour faire des achats dans les magasins européens et au marché du matin qui se tient dans le centre de la ville; mais les Africains ont bien d'autres raisons de se rendre dans la ville européenne. Les tribunaux indigènes, l'école secondaire et quelques unes des écoles primaires, les services administratifs, la bourse du travail, le bureau de poste, l'hôpital, quelques églises, etc... se trouvent en dehors des quartiers indigènes, et contribuent à en faire sortir pendant la journée la plupart des hommes et un grand nombre de femmes et d'enfants. Il existe bien, dans les quartiers africains, quelques écoles primaires, quelques églises, des dispensaires, des marchés secondaires, des mosquées, des centres communautaires, etc.; mais les règlements administratifs interdisent aux entreprises commerciales européennes d'ouvrir des magasins dans les quartiers indigènes, qui sont strictement réservés au logement des Africains⁽²⁾ aux affaires commerciales que peuvent posséder et gérer les Africains, et aux services sociaux officiels ou officiellement agréés destinés à la population indigène.

Il est clair, dans ces conditions, que l'Africain qui habite près de la ville européenne jouit, par là même, d'un avantage considérable, et l'on peut s'attendre à ce que ce fait constitue un important facteur de différenciation sociale entre les divers quartiers africains.

(1) L'expansion actuelle de la ville, dont le rythme est très rapide, oblige les quartiers résidentiels européens, ainsi que les établissements industriels, à déborder le centre primitif (Voir sur le plan les flèches en pointillé).

(2) L'Administration autorise parfois, à titre exceptionnel, les "mulâtres reconnus" (c'est-à-dire légalement assimilés aux Européens), qui ne peuvent soutenir la concurrence économique de la ville européenne, à résider dans les quartiers africains.

La situation des divers quartiers africains l'un par rapport à l'autre et par rapport à l'autre et par rapport à la route transversale, au fleuve et à la ligne de chemin de fer crée une deuxième série de facteurs qui influent sur la répartition des divers éléments de la population indigène. Comme le montre le plan de la ville, chacun des principaux quartiers est particulièrement lié à l'une des lignes de communication de la ville. Cela favorise sans aucun doute la répartition des habitants entre les différents quartiers suivant leur lieu d'origine, et tend en conséquence à diminuer l'hétérogénéité tribale de chaque quartier, tout à fait indépendamment des autres facteurs qui peuvent contribuer à la ségrégation tribale.

8. Les secteurs d'enquête : Nous avons, pour étudier la façon dont la population africaine se répartit dans la ville, divisé les quartiers résidentiels en quinze secteurs, désignés sur le plan par les lettres AI-AV, BI-BV, CI-CIII, D et E.

Le découpage des divers secteurs, en partie arbitraire, répond - toutefois à trois conditions essentielles. D'abord, il était évidemment important que ce découpage fût ressortir l'influence qu'exerce sur la composition et la répartition de la population, la distance entre chaque quartier et la ville européenne. En second lieu, il fallait éviter, autant que possible, de scinder des quartiers relativement distincts ou possédant un caractère démographique particulier peu répandu dans le voisinage, à moins que ces quartiers n'eussent assez d'habitants pour qu'il fût possible de les diviser en deux secteurs ou davantage. Troisièmement, il fallait que les secteurs fussent suffisamment peuplés pour que l'on pût faire des comparaisons générales valables entre les échantillons qui y seraient prélevés par sondage.

Le Tableau III indique l'importance approximative de la population, et celle des échantillons prélevés dans chaque secteur parmi les travailleurs salariés et sur l'ensemble des habitants.

Dans Belge I (Secteurs d'enquête AI-AV), il n'a pas été difficile de satisfaire à ces conditions. Rien ne manifestait l'existence de communautés ou de "voisinages" topographiquement distincts, ce qu'a d'ailleurs confirmé l'examen préliminaire des réponses au questionnaire. La population de ce quartier habite le long d'avenues bien dessinées, dont plusieurs ont été prises comme limites de secteurs.

Dans le quartier de Bruxelles, il a fallu prendre en considération l'histoire récente du développement de ce quartier. La bande septentrionale du quartier, connue sous le nom de Nouveau Bruxelles, s'est peuplée depuis la fin de la guerre. C'est le seul grand quartier de la ville africaine qui ait été déblayé et bâti au cours des dernières années. En revanche, tous les quartiers du Vieux Bruxelles, à l'exception de quelques agrandissements fragmentaires sans importance, sont peuplés depuis vingt ans ou davantage. C'est pourquoi on a jugé utile de faire une distinction entre ces deux quartiers. Le Vieux Bruxelles a été divisé en trois secteurs (BI à BIII), suivant les mêmes principes que pour Belge I. Le Nouveau Bruxelles a été divisé en deux secteurs (BIV et BV), dont l'un était déjà entièrement bâti et peuplé en 1952, tandis que dans l'autre, de nombreuses maisons étaient encore en construction au moment de l'enquête. Nous nous sommes écartés ici du principe qui voulait que le découpage des secteurs correspondît à des distances de plus en plus grandes, par rapport à la ville européenne; et nous aurons l'occasion, quand nous interpréterons les données recueillies, de revenir sur cette exception.

TABIEAU III IMPORTANCE DES ECHANTILLONS ET CHIFFRE APPROXIMATIF
DE LA POPULATION DES DIVERS SECTEURS D'ENQUETES

	<u>Désignation</u> <u>du</u> <u>Secteur</u>	<u>Echantillon</u> <u>prélevé sur</u> <u>l'ensemble</u> <u>de la</u> <u>population</u>	<u>Echantillon</u> <u>de</u> <u>travailleurs</u> <u>salariés</u>	<u>Chiffre</u> <u>approximatif</u> <u>de la</u> <u>population</u> <u>totale</u>
Belge I, Avenues 1-3	AI	240	69	2112
" " 4-6	AII	257	61	2262
" " 7-10	AIII	426	100	3749
" " 11-14	AIV	370	106	3256
" " 15-18	AV	301	80	2649
Bruxelles, Avenues 1-6	BI	401	114	2927
" " 7-12	BII	286	81	2088
" " 13-18	BIII	277	95	2022
" Av. Trans. 4-7	BIV	268	83	1956
" " " 8-17	BV	207	66	1511
Belge II, Zone située entre l'Av. d'Albertville et le fleuve	CI	535	78	4762
" Zone située au sud de l'Av. d'Albertville	CII	539	117	4797
" (quartier séparé)	CIII	241	41	2145
Camp du chemin de fer	D	147	43	1073
<u>Village arabisé</u>	E	376	79	2869
			TOTAL	40178

A Belge II, il a fallu tenir compte d'un autre type de situation. Une partie de ce quartier représente les restes d'un village arabisé. En raison de ce caractère particulier et aussi du fait qu'il est topographiquement distinct du reste du quartier Belge II, on en a fait un secteur distinct (CIII). Une autre partie de ce quartier se trouve le long du fleuve, et cette situation lui a, dès le début, conféré un caractère particulier : il est peuplé presque exclusivement de membres de la tribu Lokele, dont les villages se rencontrent le long des berges du fleuve, à quelques kilomètres en aval de la ville. En procédant à une enquête sur place et en examinant les réponses au questionnaire, nous avons pu nous rendre compte que ce secteur, homogène du point de vue de l'origine tribale, est relativement distinct et qu'il est assez commode d'en fixer la limite sud à l'Avenue d'Albertville, qui est parallèle à la rive du fleuve. Nous avons appelé ce secteur CI; le reste du quartier Belge II, après découpage de CI, et de CIII, a constitué le secteur CII.

Enfin nous avons fait du camp du chemin de fer et du village arabisé les secteurs D et E respectivement.

II - DIFFERENCIATION SOCIALE DES DIFFERENTES PARTIES DE LA VILLE.

1. Catégories professionnelles et salaires : Le Tableau IV indique la répartition (en pourcentage) des salariés recensés dans chacun des quartiers résidentiels et dans chacun des secteurs d'enquête, ces salariés étant répartis entre les trois catégories professionnelles : employés, travailleurs manuels spécialisés et manoeuvres.

Les différences de pourcentage constatées dans les quartiers Belge I, Belge II et Bruxelles du centre extra-coutumier sont statistiquement significatives en ce sens qu'elles nous permettent de rejeter l'hypothèse suivant laquelle la répartition de la population entre les différentes catégories professionnelles ne varierait pas d'un quartier à l'autre.⁽¹⁾ Mais les différences effectives entre deux quartiers quelconques sont relativement faibles, et aucun quartier pris dans son ensemble ne peut, sur la base de ces chiffres, être considéré comme nettement plus "civilisé" qu'un autre. En revanche, on constate dans les trois quartiers des différences internes entre les divers secteurs, et la proportion des travailleurs exerçant des métiers subalternes tend à s'accroître à mesure que l'on s'éloigne de la ville européenne. A Belge I et à Bruxelles, les différences entre les secteurs sont statistiquement significatives, mais à Belge II, il n'est pas impossible que les différences constatées soient simplement dues à des variations d'échantillonnage⁽²⁾.

La proportion élevée de manoeuvres que l'on constate dans le camp du chemin de fer (Secteur D.) n'a pas de signification spéciale, puisque ce camp est expressément réservé à un groupe particulier de travailleurs.

Le village arabisé constitue lui aussi un cas spécial, car il est habité par une collectivité relativement fermée, sur laquelle nous reviendrons bientôt. Il suffit de noter ici que sa population est relativement "civilisée".

(1) $\chi^2 = 16,7$; 4 degrés de liberté; probabilité inférieure à 0,01.

(2) Le test χ^2 donne les valeurs suivantes pour les tableaux où les employés et les travailleurs manuels spécialisés seraient confondus : pour Belge I :
 $\chi^2 = 41,4$; 4 degrés de liberté; probabilité inférieure à 0,0001; pour Bruxelles,
 $\chi^2 = 19,2$; 4 degrés de liberté; probabilité inférieure à 0,001; pour Belge II,
 $\chi^2 = 2,43$; 2 degrés de liberté; probabilité entre 0,5 et 0,25.

TABLEAU IV - REPARTITION (EN POURCENTAGE) ENTRE LES DIFFERENTES CATEGORIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES ADULTES DE SEXE MASCULIN INCLUS DANS LES ECHANTILLONS (PAR QUARTIER ET SECTEUR)

<u>Quartier et Secteur</u>		<u>Manoeuvres</u>	<u>Travailleurs manuels spécialisés</u>	<u>Employés</u>	<u>Total</u>
Belge I	A I	26,1	63,8	10,1	100,0
"	A II	14,8	70,5	14,8	100,1
"	A III	35,0	52,0	13,0	100,0
"	A IV	47,2	43,4	9,4	100,0
"	A V	61,3	33,8	5,0	100,1
<hr/>					
Total Belge I		38,7	51,0	10,3	100,0
<hr/>					
Bruxelles	B I	25,4	61,4	13,2	100,0
"	B II	38,3	51,9	9,9	100,1
"	B III	52,6	46,3	1,1	100,0
"	B IV	49,4	45,8	4,8	100,0
"	B V	40,9	59,1	0,0	100,0
<hr/>					
Total Bruxelles		40,5	53,1	6,4	100,0
<hr/>					
Belge II	C I	46,2	41,0	12,8	100,0
"	C II	41,9	44,4	13,7	100,0
"	C III	56,1	34,1	9,8	100,0
<hr/>					
Total Belge II		45,8	41,5	12,7	100,0
<hr/>					
Camp du chemin de fer D		79,1	18,6	2,3	100,0
<hr/>					
Village arabisé E		17,7	70,9	11,4	100,0
<hr/>					
ENSEMBLE DES SECTEURS		41,8	48,0	10,2	100,0

On trouve au Tableau V trois mesures du niveau des salaires dans les divers quartiers et secteurs. Ces mesures nous permettent de préciser le schéma fourni par les données relatives aux catégories professionnelles.

Les tests X^2 appliqués, pour chaque échantillon, au nombre des travailleurs ayant un revenu supérieur à 1.050 francs et à celui des travailleurs ayant un revenu inférieur à ce chiffre montrent que les différences relevées entre les secteurs dans les trois principaux quartiers sont statistiquement significatives (1)

(1) Si on dresse un tableau en divisant les habitants du quartier Belge I en deux groupes de revenu ("plus de 1.050 francs" et "moins de 1.050 francs"), le test X^2 donne les valeurs suivantes : $X^2 = 17,1$; 4 degrés de liberté; probabilité inférieure à 0,01; pour Bruxelles : $X^2 = 17,4$; 4 degrés de liberté; probabilité inférieure à 0,01; pour Belge II : $X^2 = 8,7$; 2 degrés de liberté; probabilité inférieure à 0,05.

**TABLEAU V - SALAIRE MENSUEL DES SALARIES ADULTES DE SEXE MASCULIN
DANS LES DIVERS QUARTIERS ET SECTEURS (1)**

<u>Quartier et Secteur</u>	<u>Salaire moyen (Francs)</u>	<u>Coefficient de variation (%)</u>	<u>Pourcentage des salariés ayant un revenu égal ou supérieur à 1.050 francs</u>
Belge I A I	1.215	117	29,2
" A II	1.426	118	29,2
" A III	1.023	87	26,4
" A IV	904	90	18,9
" A V	671	39	4,1
Total Belge I	1.015	107	20,9
Bruxelles B I	1.113	96	26,7
" B II	946	83	22,1
" B III	704	54	10,7
" B IV	868	83	13,8
" B V	770	37	10,3
Total Bruxelles	899	85	17,6
Belge II C I	1.016	113	20,3
" C II	860	82	18,2
" C III	693	30	4,5
Total Belge II	888	96	16,6
Ville arabisé E	1.213	106	40,2
ENSEMBLE DES SECTEURS	959	100	20,2

Ces observations ne font que confirmer les conclusions générales tirées des données relatives aux catégories professionnelles. Les chiffres du Tableau V ont toutefois la particularité de montrer clairement que l'homogénéité des quartiers, en ce qui concerne la condition économique des habitants, décroît à mesure que l'on se rapproche de la ville européenne.

On ne peut attribuer aucune portée statistique au fait que les salaires sont légèrement plus élevés dans les secteurs de Belge I proches de la ville européenne que dans les secteurs de Bruxelles et de Belge II; mais d'autres indices semblent

(1) Les chiffres de revenu comprennent toutes les allocations et indemnités (logement, nourriture, charges de famille, etc.). Les salaires des travailleurs habitant le camp du chemin de fer sont payés partiellement en nature; c'est pourquoi ils ne figurent pas dans le tableau.

montrer que les Secteurs AI-AIII constituent en fait le quartier le plus "chic" du centre extra-coutumier. Bien qu'il ne soit habité que par 20,2% de la population totale de la ville, on y trouve 12 dancings sur les 22 que compte la ville; sur les 77 personnes qui constituent l'"élite" étrangère (commerçants et employés anglais et français)(1) 68 y sont domiciliés, de même que 14 des 21 notabilités congolaises.(2)

2. Religion et origine tribale : On trouvera aux tableaux VI et VII les renseignements que l'enquête a fournis sur la composition du point de vue religieux et tribal, de la population des différents quartiers et secteurs de la ville. Les pourcentages concernant la religion sont calculés pour l'ensemble des adultes seulement, ceux qui concernent l'origine tribale, pour l'ensemble de la population.

Les renseignements concernant la religion ont été joints ici à ceux qui concernent l'origine tribale pour permettre d'étudier le degré de ségrégation de la population arabisée; nous commencerons toutefois par faire quelques brèves observations sur la proportion de catholiques, de protestants et de "païens" dans les divers quartiers et secteurs.

Comme dans d'autres régions de l'Afrique, le fait d'avoir été baptisé suivant les rites chrétiens - catholique ou protestant - s'accompagne généralement d'un certain degré d'instruction et d'autres marques d'influence européenne.

A Stanleyville, ce fait ne constitue pas en lui-même un important facteur de différenciation sociale. Aussi la tendance, révélée par le tableau VI, que manifestent les Chrétiens à se fixer dans les quartiers périphériques de la ville concorde-t-elle avec ce que nous savons déjà de la répartition des éléments plus ou moins occidentalisés de la population. Il convient toutefois d'expliquer une particularité relative à la répartition des Protestants. Les secteurs CI, AIV et AV, contiennent un pourcentage de Protestants sensiblement plus élevé que les autres. Il semble peu probable que cette concentration soit due à un regroupement spontané d'après la religion; elle peut s'expliquer d'ailleurs très facilement par une autre raison : c'est que ces secteurs contiennent une forte proportion de membres de deux tribus (les Lokélé et les Bamanga) que les missionnaires protestants de la région se sont particulièrement attachés à évangéliser.

La concentration des Mahométans dans le secteur E (le village arabisé) et le secteur CIII (la partie de Belge II constituée par un ancien village arabisé) reflète un des principaux clivages d'ordre social qui se soient produits au sein de la communauté africaine. Quiconque connaît Stanleyville n'a pas besoin d'un recensement de la population pour savoir que les Arabisés sont particulièrement nombreux dans ces deux quartiers. Ce que l'on sait peut-être moins c'est combien ils y sont dispersés. Il ressort des renseignements que nous possédons qu'ils sont très clairsemés dans la majeure partie du centre extra-coutumier, et que c'est seulement dans

(1) Nous avons tiré les adresses de l'"élite" étrangère du Rapport Annuel : Centre Extra-Coutumier de Stanleyville (1952)

(2) Ces renseignements m'ont été fournis par M. P. Clément, qui s'est fondé, pour définir les notabilités, sur un certain nombre de critères déterminés : lettres adressées à la presse, nomination à des comités officiels, élection comme membre d'une ou plusieurs des principales associations bénévoles, etc.

TABEAU VI - REPARTITION DE LA POPULATION ADULTE PAR RELIGION
 (Pourcentages calculés d'après les échantillons prélevés
 dans les différents quartiers et secteurs)

Quartier et secteur		Catholiques	Protestants	Mahométans	"Païens"	Total
Belge I	A I	72,5	9,5	0,0	18,0	100,0
"	A II	69,0	8,2	2,7	20,1	100,0
"	A III	65,1	8,5	1,9	24,5	100,0
"	A IV	45,2	14,6	1,4	38,8	100,0
"	A V	52,3	13,1	3,7	28,9	100,0
Total (Belge I)		59,8	11,3	1,9	27,0	100,0
Bruxelles	B I	70,3	2,4	7,9	19,3	99,9
"	B II	64,9	3,0	8,7	23,4	100,0
"	B III	51,6	2,8	6,0	39,6	100,0
"	B IV	58,3	4,5	1,5	35,8	100,1
"	B V	55,7	4,7	0,0	39,5	99,9
Total (Bruxelles)		61,2	3,3	5,4	30,0	99,9
Belge II	C I	33,7	28,1	3,1	35,1	100,0
"	C II	53,6	8,7	11,5	26,2	100,0
"	C III	14,7	8,8	52,9	23,5	99,9
Total (Belge II)		38,6	15,5	17,1	28,8	100,0
Camp du chemin de fer D		34,0	3,0	7,0	56,0	100,0
Village arabisé E		10,2	0,0	86,7	3,2	100,1
TOTAL GENERAL		50,5	9,1	13,1	27,3	100,0

les régions immédiatement adjacentes aux secteurs E et CIII qu'ils représentent six pour cent au moins de la population.

TABLEAU VII -ORIGINE TRIBALE DE LA POPULATION DES DIVERS SECTEURS ET QUARTIERS

(Répartition en pourcentage)

TRIBU	TOTAL (BELGE I)					TOTAL (BRUXELLES)							TOTAL (BELGE II)				Evaluation pour l'ensemble des divers quartiers		
	AI	AII	AIII	AIV	AV	BI	BII	BIII	BIV	BV	CI	CII	CIII	(CAMP CH.F.)	(ARABISE)				
LOKELE	10,4	10,5	8,9	11,6	15,0	11,2	4,2	0,0	0,0	2,6	0,0	1,7	80,6	13,9	8,5	40,0	10,9	2,7	16,4
BAKUSU	9,2	6,2	2,3	3,0	6,0	4,8	13,0	12,6	5,4	3,0	1,9	8,0	1,7	10,4	26,1	9,7	4,8	44,2	9,8
BABUA	23,8	19,5	18,1	14,3	6,0	16,0	17,0	5,9	7,9	18,7	5,3	11,7	0,0	0,7	0,0	0,3	0,0	0,5	8,8
BAKUMU	0,8	3,9	2,1	3,8	8,3	3,8	6,0	7,7	24,2	20,5	19,8	14,5	0,0	6,9	3,3	3,5	16,3	5,9	7,0
TOPOKE	5,4	6,2	16,4	11,9	4,3	9,8	1,7	0,7	6,5	12,7	16,9	6,7	3,6	6,9	7,9	5,7	2,0	0,5	6,9
BAMBOLE	2,1	2,3	2,1	1,4	2,0	1,9	2,5	1,7	0,4	4,5	1,9	2,2	5,8	15,2	25,7	13,3	1,4	0,0	5,2
BAL NGOLA	3,3	1,6	0,5	2,2	3,0	1,9	3,0	1,7	2,6	1,5	8,2	3,1	1,1	13,7	4,6	6,9	29,9	1,6	4,4
BABALI	3,3	8,6	2,6	3,5	4,0	4,1	3,5	9,8	20,2	10,1	5,8	9,5	0,2	0,7	0,4	0,4	0,7	2,1	4,3
BAMANGA	0,0	0,0	3,1	14,3	24,9	8,9	0,0	2,8	0,0	0,0	2,9	1,0	0,0	0,7	0,4	0,4	0,0	0,0	3,5
BANGELIMA	0,8	5,4	6,3	8,6	7,3	6,1	2,7	2,1	0,4	1,5	2,4	1,9	0,2	0,2	0,4	0,2	1,4	1,9	2,9
DIVERS	40,9	35,8	37,6	25,4	19,2	31,5	46,4	54,9	32,5	25,0	34,8	39,8	7,0	30,7	22,8	19,6	32,7	40,7	30,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	99,9	100,1	100,1	99,9	100,1	100,2	100,0	99,9	100,0	100,1	100,1	100,0
N	240	257	426	370	301	1594	401	286	277	268	207	1439	535	539	241	1315	147	376	4871

Dans le tableau VIII, les pourcentages ont été établis en sens inverse de façon à montrer le nombre probable de Mahométans qui résident en dehors des secteurs E et CIII.(1) Il est impossible de savoir dans quelle mesure la politique officielle, qui permet aux Arabisés d'avoir leur propre chefferie(2), a empêché "artificiellement" une plus grande dispersion vers d'autres quartiers de la ville(3) Il est probable que c'est surtout parce qu'ils constituent une communauté distincte et intégrée qu'ils sont restés groupés. Cette assertion repose sur ce que nous

TABLEAU VIII - REPARTITION DES MAHOMETANS
DANS CERTAINS GROUPES DE SECTEURS
COMPAREE A LA REPARTITION DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

<u>REGION</u>	<u>Mahométans</u>	<u>Ensemble de la population</u>
Secteur E (village Arabisé)	52,8	6,9
Secteur CIII (partie de Belge II)	23,2	5,4
Secteurs BI-BIII	11,3	17,6
Secteur CII	10,8	11,8
Tous les autres secteurs	1,9	58,3
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

savons de l'attitude "supérieure" des Arabisés à l'égard des éléments non islamisés de la population; elle est confirmée en outre par les chiffres d'où il ressort que les habitants de la partie de Belge II qui est constituée par un ancien village arabisé n'ont guère tendance à se disperser ailleurs.

On trouvera dans le Tableau VII la répartition, en pourcentages, par origine tribale, des habitants recensés dans chaque secteur. Avant d'examiner ces chiffres, il convient de faire deux observations concernant leur valeur et les facteurs qui en restreignent la portée.

Tout d'abord, la population est, par son origine tribale, trop hétérogène pour qu'il soit possible de déterminer sur la base d'un sondage le mode d'implantation des nombreux groupes qui ne comptent, au sein de la collectivité, qu'un petit nombre de représentants. Dans le tableau VII ne figurent séparément que les tribus qui représentent chacune plus de deux et demi pour cent de la population totale.

(1) Jusqu'ici, les pourcentages relatifs à la répartition de la population entre les divers secteurs ont été calculés directement d'après le nombre de personnes effectivement recensées. Mais dans le tableau VIII et dans les tableaux ultérieurs du même genre, les pourcentages sont des évaluations tenant compte de la fraction variable que représentent les échantillons étudiés.

(2) Au Congo belge, la chefferie, correspondant à un groupe traditionnel, est l'unité administrative normale pour les populations rurales de l'intérieur.

(3) Celui qui désire quitter la chefferie pour s'installer dans le centre extra-coutumier doit, en principe, obtenir l'autorisation de l'administration.

Les membres de tous les groupes qui représentent probablement moins que ce pourcentage de la population sont recensés sous la rubrique "divers". Mais certains groupes qui représentent moins de 2,5 pour cent de la population globale peuvent constituer une proportion beaucoup plus forte de la population d'une région déterminée.(1) Le pourcentage indiqué sous la rubrique "divers" ne dénote donc pas nécessairement un degré plus élevé d'hétérogénéité tribale bien qu'en fait ce soit probablement le cas.

D'autre part on s'est demandé, en établissant ces statistiques, s'il y avait lieu de classer les Mahométans d'après leur origine tribale. La raison pour laquelle ils ont été retenus importe peu. La composition de la population du secteur E nous donne une idée générale de l'origine tribale des Mahométans installés à la ville, et on peut voir que les Bakusu constituent le seul groupe important de la communauté arabisée. Nous pouvons donc en déduire qu'ils constituent la seule des dix tribus principales qui soit considérablement touchée par la décision que nous avons prise de conserver les Mahométans.

Si nous négligeons pour le moment les chiffres relatifs aux divers secteurs de Belge I, Belge II et Bruxelles, pour étudier ceux qui concernent le total général, le village arabisé (E) et le Camp de chemin de fer (D), nous constatons qu'aucun des groupes tribaux nommément désignés n'est également réparti entre les divers quartiers. C'est ainsi que la proportion de Lokele va de 1,7 pour cent à Bruxelles à 40,0 pour cent dans Belge II; celle des Bakumu de 3,5 pour cent dans Belge II à 14,5 pour cent à Bruxelles, et celle des Bamanga, de 0,0 pour cent à la fois au Camp du chemin de fer et dans le village arabisé à 8,9 pour cent dans Belge I. Si on réduit les chiffres sur lesquels repose le tableau VII en pourcentages indiquant la représentation de chacun des groupes tribaux dans les divers quartiers, on obtient les résultats suivants :

- Belge I contient quelque 35,0 pour cent de l'ensemble de la population, 63,6 pour cent des Babua, 49,5 pour cent des Topoke, 89,4 pour cent des Bamanga et 74,7 pour cent des Bangelima;
- Bruxelles contient quelque 26,6 pour cent de l'ensemble de la population, 34,9 pour cent des Babua, 54,9 pour cent des Bakumu et 59,0 pour cent des Babali;
- Belge II et le camp du chemin de fer contiennent ensemble quelque 31,5 pour cent de l'ensemble de la population de la ville, 72,4 pour cent des Lokele, 74,6 pour cent des Bambole et 63,4 pour cent des Balengola;
- le village arabisé contient quelque 6,9 pour cent de l'ensemble de la population dont 31,1 pour cent des Bakusu.

Il ressort de ces chiffres que, d'une façon générale chaque groupe est fixé, en grande majorité, dans un des quartiers de la ville et que, à l'exception des Babua, aucune des principales tribus ne compte un très grand nombre de représentants dans plus d'un quartier. Les différences sont très sensibles et il est manifestement inutile d'avoir recours à des tests pour dégager la signification statistique de ces chiffres.

(1) On trouvera un exemple de cet état de chose dans le secteur BIII (dont il est question à la page 22), où les membres du petit groupe des Barumbi sont titulaires de 13,5 pour cent des parcelles.

Nous pouvons sans hésiter affirmer que ce degré de ségrégation est dû en partie à la situation des divers quartiers par rapport aux lignes de communication allant de la ville aux campagnes. C'est ainsi que les Bamanga, qui sont originaires du Nord sont concentrés dans Belge I et les Babali, originaires de l'Est, à Bruxelles. Il se peut aussi que les principes administratifs appliqués dans le passé aient influé sur cette répartition. A l'heure actuelle, les pouvoirs publics ne tiennent pas compte, dans l'attribution des parcelles non bâties de l'origine tribale ou du degré d'évolution. Mais autrefois, dans les années qui suivirent la création du centre extra-coutumier, ils avaient pour principe d'assigner aux membres d'une tribu donnée un quartier déterminé.

Les renseignements dont nous avons parlé jusqu'ici ne constituent pas la preuve décisive d'une ségrégation tribale spontanée; ils montrent néanmoins que la répartition de la population présente une particularité dont il importe de tenir compte si l'on veut comprendre la vie sociale de la collectivité.

Si nous examinons maintenant la répartition par origine tribale de la population des différents secteurs (Tableau VII), nous constatons pour certaines tribus d'assez fortes variations d'un secteur à un autre, à l'intérieur de chacun des trois quartiers du centre extra-coutumier. L'exemple le plus frappant nous est fourni par Belge II, où les Lokele constituent 80,6 pour cent de la population dans le secteur CI, contre 13,9 pour cent dans le secteur CII et 8,30 pour cent dans le secteur CIII.

Le Secteur CIII est la seule zone assez étendue où il y ait nettement prédominance d'un seul groupe tribal, bien que - nous l'avons déjà vu - les Arabisés d'origine tribale hétérogène, soient fortement concentrés dans leur propre village.

Ce qui est plus intéressant, parce que moins évident, c'est la concentration des tribus autres que les Lokele. Dans chacun des quartiers il est courant que certains groupes déterminés représentent de 10 à 30% des populations recensées dans l'un des deux ou trois secteurs ou dans chacun d'entre eux. On voit par exemple sur le tableau que dans Belge I, les Bamanga représentent 24,9% de la population recensée dans le Secteur AV, 14,3% dans le Secteur AIV, 3,1% dans le Secteur AIII, et ne sont pas représentés dans les Secteurs AI et AII; que dans Belge II, les Bambole représentent 25,7% de la population recensée dans le Secteur CIII, 15,2% dans le Secteur CII et 5,8% seulement dans le Secteur CI, etc..

Dans un certain nombre de cas, une tribu a, dans un quartier donné, trop peu de représentants pour que l'on puisse attribuer une portée statistique quelconque aux variations qui se manifestent d'un secteur à l'autre dans ce quartier. Mais si nous nous limitons aux groupes qui ont dans un quartier donné un assez grand nombre de représentants, nous constatons que les pourcentages atteignent un maximum dans un certain secteur, et sont moins élevés dans les secteurs voisins. La régularité de cette tendance constitue en elle-même une preuve convaincante de ségrégation tribale à l'intérieur des divers quartiers. En voici des exemples tirés du tableau : dans Belge I, fléchissement du pourcentage des Babua de 23,8% dans le secteur AI à 6,0% dans le secteur AV; à Bruxelles, fléchissement du pourcentage des Babali de 20,2% dans le secteur BIII à 3,5% dans le secteur BI d'une part, et à 5,8% dans le secteur BV d'autre part.(1)

(1) Il ne faut pas perdre de vue, en consultant le tableau VII, les rapports particuliers qui existent entre certains secteurs. A première vue, ce tableau pourrait donner à penser qu'il existe deux maxima pour les Babua à Bruxelles (17% dans le secteur BI et 18,7% dans le secteur BIV); mais comme les secteurs BI et BIV sont contigus (Cf. Plan I) cette impression est probablement erronée.

**TABLEAU IX - POURCENTAGE DES MEMBRES DE CERTAINS GROUPES TRIBAUX (QUATRE)
 COMPARE AU POURCENTAGE DE LA POPULATION TOTALE DANS CERTAINES
 COMBINAISONS DE SECTEURS.**

(a)	<u>Région</u>	<u>Lokele</u>	<u>Population totale</u>
	Secteur CI	57,7	11,6
	Secteur CII	10,1	11,8
	Autres secteurs	32,2	76,6
	TOTAL	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
(b)	<u>Région</u>	<u>Bamanga</u>	<u>Population totale</u>
	Secteurs BIV-BV	81,2	14,8
	Secteur BIII	8,2	9,4
	Autres secteurs	10,6	75,8
	TOTAL	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
(c)	<u>Région</u>	<u>Babali</u>	<u>Population totale</u>
	Secteurs BII-BIV	47,8	15,3
	Secteurs BI et BV	11,2	11,3
	Autres secteurs	41,0	73,4
	TOTAL	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
(d)	<u>Région</u>	<u>Bambole</u>	<u>Population totale</u>
	Secteurs CII-CIII	61,5	17,2
	Secteur CI	13,2	11,6
	Autres secteurs	25,3	71,2
	TOTAL	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Comme dernière illustration du type de peuplement tribal que l'on rencontre à Stanleyville, on trouvera au Tableau IX, pour certains secteurs et certaines combinaisons de secteurs, le pourcentage de l'effectif de certains groupes tribaux, comparé au pourcentage de la population totale.

Il convient de noter que la concentration des tribus dans certains secteurs peut évidemment être plus forte que ne le donne à croire le tableau, puisque sauf dans le cas du secteur CII, le découpage des secteurs s'est fait alors qu'on ne savait encore rien du schéma d'implantation de divers groupes.

III - TYPES CARACTERISTIQUES DE PEUPEMENT TRIBAL ET TENDANCES EVOLUTIVES

Nous avons établi jusqu'ici qu'il tend à se former des "voisinages" qui se distinguent l'un de l'autre par le genre d'emploi ou le degré d'évolution des habitants, et qu'il existe une ségrégation assez marquée fondée sur l'origine ethnique. Ces déductions n'ont en elles-mêmes rien d'inattendu, mais elles nous conduisent à des questions plus importantes : y a-t-il des différences, en ce qui concerne le mode d'implantation des représentants des diverses tribus, entre les parties

relativement "civilisées" de la ville et celles qui le sont moins ? La différenciation correspondant au degré d'occidentalisation a-t-elle tendance à s'affirmer au détriment de la ségrégation tribale ?

Il ressort du Tableau VII que dans Belge I et Bruxelles, le pourcentage des représentants de tribus "diverses" est en général plus élevé dans les secteurs "civilisés" que dans les secteurs périphériques moins "civilisés". Mais on l'a vu plus haut, on ne peut se fonder sur ce chiffre pour mesurer l'hétérogénéité tribale de la population d'un secteur et nous n'avons pas d'indication précise sur la façon dont le processus de ségrégation tribale s'articule avec celui de la différenciation sociale en fonction du degré de "civilisation". Il n'est pas non plus possible de tirer, des résultats de l'enquête, des précisions sur cette question. Nous devons donc avoir recours aux résultats de deux enquêtes supplémentaires menées dans certaines parties de la ville. Ces enquêtes ne visaient pas seulement à déterminer la répartition des divers éléments de la population, mais nous n'en retiendrons ici que les conclusions qui se rapportent au sujet de la présente étude.

1. Répartition, par origine tribale, de la population de deux parties très différentes de la ville.

Dans deux parties de la ville, coïncidant à peu près avec les secteurs d'enquête AI et BIII, on a procédé à un recensement complet des titulaires de parcelles, afin de déterminer notamment l'origine tribale de chaque sujet et le mode d'acquisition des parcelles.

La comparaison ci-après de ces deux parties de la ville en fonction des critères retenus ici, rappelle la différence essentielle entre le secteur AI, qui est plus "civilisé" et plus chic et le secteur BIII, moins "civilisé" et dont les habitants du secteur AI, disent parfois qu'il est "dans la brousse".

<u>Critères d'appréciation du degré de "civilisation"</u>	<u>Secteur AI</u>	<u>Secteur BIII</u>
Revenu mensuel moyen (évaluation)	1.215 frs	704 frs
Pourcentage probable d'habitants ayant un revenu de plus de 1.050 frs	29,2	10,7
Pourcentage probable de manoeuvres	26,1	52,6
Pourcentage probable de Chrétiens	82,0	54,4
Nombre de salles de danse	7 sur 22 pour l'ensemble de la ville	néant
Nombre de notabilités congolaises (d'après certains critères déterminés)	5 sur 21 pour l'ensemble de la ville	néant
Nombre de résidents appartenant à l'élite étrangère	28 sur 77 pour l'ensemble de la ville	néant

Le simple recensement par origine tribale des titulaires de parcelles, a confirmé les conclusions de l'enquête, à savoir que chacun des deux "voisinages" contient un nombre relativement élevé de représentants de certains groupes tribaux : les Babua, les Bakusu et les Lokele dans le secteur AI, les Babali et les Bakumu dans le secteur BIII (Cf. Tableau VII). Il a révélé que le secteur BIII contient

un nombre assez élevé de Barumbi - 13,5% de l'ensemble de la population - qui avaient été classés dans la catégorie "divers" lors du dépouillement des résultats de l'enquête principale. La grande différence que l'on peut constater entre ces deux parties de la ville, en ce qui concerne le mode d'implantation tribale, c'est que dans le secteur BIII les représentants des principales tribus - Babali, Bakumu, et Barumbi - tendent à se grouper (Voir Plan II), tandis que dans le secteur AI, le seul exemple de groupement de ce genre nous est offert par un petit nombre de Makere, installés à l'une des extrémités de l'avenue 2 (voir Plan III).

Si l'on admet, sur la base de ces données qu'il se produit dans les deux parties de la ville une évolution différente, la question se pose de savoir si nous sommes fondés à postuler que l'implantation groupée (en "nids") ou l'implantation mélangée, résultent de mouvements spontanés? L'analyse des données relatives au mode d'acquisition des parcelles et l'origine tribale de leurs titulaires nous permet d'entrevoir une réponse.

L'examen comparatif du mode d'acquisition des parcelles montre que les pourcentages de parcelles achetées, de parcelles héritées et des attributions de parcelles non-bâties sont sensiblement les mêmes dans les deux cas.(1)

Il est donc probable que les différences actuelles dans la composition de la population de ces deux zones ne peuvent s'expliquer par telle ou telle politique suivie au moment de l'attribution des parcelles, et l'origine tribale de ceux des premiers titulaires qui vivent encore correspond probablement, en gros, à celle des premiers habitants de chaque zone.

Dans le secteur AI, 90 titulaires se sont installés sur des parcelles non-bâties, ou ont hérité d'une parcelle. Ils appartiennent à 18 tribus différentes, dont quatre représentent chacune 10% au moins du nombre total des premiers titulaires et des "héritiers". Ce sont les Babua (30,0%), les Bakusu (18,9%), les Azande (11,1%) et les Makere (10%). Ils sont désignés dans le Tableau X (a) par l'expression "quatre tribus principales", et les 14 autres groupes tribaux, dont les membres représentent ensemble 30% des premiers titulaires et des "héritiers" réunis, constituent la catégorie "divers".

Dans le Secteur BIII, les 150 titulaires primitifs et "héritiers" appartiennent à 25 tribus, dont quatre représentent chacune 10% au moins de l'ensemble de la population. Ce sont les Babali (28%), les Barumbi (18%), les Bakusu (12,7%), et les Bakumu (11,3%). Ils sont désignés dans le Tableau X (b) de la même façon que les groupes principaux du secteur AI.

Les tableaux X (a) et (b) indiquent, pour chaque zone, le nombre des titulaires de parcelles, classés d'après le mode d'acquisition de ces parcelles et d'après leur origine tribale.

(1) On trouvera les chiffres pertinents à la page 8. On n'a pas tenu compte, dans le calcul des pourcentages et dans l'analyse qui suit, des parcelles situées sur l'avenue 14 (bis) du secteur BIII et sur un des côtés de l'avenue I du secteur AI, car on sait qu'elles ne sont peuplées que depuis peu. Le reste de chacune des deux zones est peuplé depuis une vingtaine d'années au moins.

TABLEAU X - (a) Secteur AI : REPARTITION DES TITULAIRES SUIVANT LE MODE D'ACQUISITION DES PARCELLES (POURCENTAGES DE MEMBRES DES "QUATRE TRIBUS PRINCIPALES" ET DES "AUTRES TRIBUS").

	Titulaires de parcelles attribuées et "héritées".		Titulaires de parcelles "achetées"		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Membres d'une des "quatre tribus principales" (à l'époque où le secteur s'est peuplé).	63	70,0	53	46,9	116	57,1
Membres de "tribus diverses"	27	30,0	60	53,1	87	42,9
Total	90	100,0	113	100,0	203	100

$\chi^2 = 11,7$ Probabilité inférieure à 0,001.

TABLEAU X - (b) Secteur BIII : REPARTITION DES TITULAIRES SUIVANT LE MODE D'ACQUISITION DES PARCELLES (POURCENTAGES DE MEMBRES DES "QUATRE TRIBUS PRINCIPALES" ET DES "AUTRES TRIBUS").

	Titulaires de parcelles attribuées et "héritées".		Titulaires de parcelles "achetées"		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Membres d'une des "quatre tribus principales" (à l'époque où le secteur s'est peuplé).	105	70,0	94	68,1	199	69,1
Membres de "tribus diverses"	45	30,0	44	31,9	89	30,9
Total*	150	100,0	138	100,0	288	100,0

* A l'exclusion des personnes dont l'origine tribale n'est pas connue.

On voit que, dans le secteur AI, les membres des quatre groupes primitifs principaux qui ont "acheté" leurs parcelles sont moins nombreux (en pourcentage) que les membres des mêmes groupes qui sont, soit des survivants de l'époque du peuplement, soit des héritiers. Dans le Secteur BIII en revanche, la différence entre les chiffres correspondants est insignifiante.

Pour pouvoir tirer, des données qui figurent sur ces deux tableaux, des conclusions précises, il faut être prêt à postuler que les héritiers des parcelles ont succédé à des représentants de leur propre tribu, eux-mêmes premiers titulaires. Ce double postulat paraît plausible; mais rien ne nous permet évidemment,

d'en prouver le bien-fondé et il importe par conséquent d'apporter une certaine prudence à l'interprétation des chiffres. Il semble bien, en tous cas, que si le secteur AI attire en général des nouveaux venus d'origines tribales très diverses, le secteur BIII attire surtout des personnes appartenant à des tribus déjà fortement représentées.

Les résultats obtenus au sujet de certains groupes prouvent que les "nids" de représentants d'une même tribu, que l'on trouve dans le secteur BIII ont une certaine permanence. Nous en citerons deux exemples :

i) Si l'on se reporte à la carte III, on constate que les Babali sont concentrés dans les avenues 16-18, où 35 d'entre eux sont, par attribution directe ou par héritage, titulaires de parcelles, (alors que dans les avenues 14-15, il n'y en a que 7 dans le même cas). Il est donc évident que la concentration des Babali dans les avenues 16-18 date de l'époque où cette partie de la ville s'est peuplée, et l'on peut se demander si cette concentration s'est maintenue. Il y a, en tout, dans le secteur, 36 Babali qui ont acheté leur parcelle. S'ils l'avaient fait au hasard, il est probable - d'après le nombre total des achats de parcelles - que 15 d'entre eux se trouveraient actuellement dans les avenues 14-15, et les 21 autres dans les avenues 16-18. En fait, il y en a 6 dans les avenues 14-15 et 30 dans les avenues 16-18.

ii) Il est inutile d'expliquer en détail le cas des Bakumu. Il suffira de dire que 67,9% de leurs représentants dans ce quartier ont acheté des parcelles, et de renvoyer à la carte pour conclure que les deux "nids" qu'ils forment (le long de l'Avenue 14 et suivant une ligne diagonale à travers les avenues 15-18) doivent être le résultat d'un groupement spontané.

2. Isolement relatif des titulaires de parcelle par rapport aux membres plus civilisés ou moins "civilisés" de la même tribu : La deuxième enquête partielle, complétant celle dont il est question ci-dessus, s'est limitée à Belge I; il s'agissait de déterminer si les éléments relativement civilisés de la population recherchent moins que les autres le voisinage de gens ayant la même origine tribale.

L'enquête a été menée comme suit :

i) On a choisi sur une carte dix groupes d'habitations dispersés dans tout le quartier. Trois de ces groupes d'habitations se trouvent dans le secteur AI, un dans le secteur AII, et deux dans chacun des secteurs AIII, AIV et AV. Bien que ce choix n'ait pas été fait au hasard - au sens technique de l'expression - ces groupes d'habitations représentent assez bien la gamme des conditions sociales que l'on rencontre dans le quartier.

ii) On a demandé à chaque titulaire d'indiquer notamment son sexe, son origine tribale et son emploi. Lorsqu'un titulaire était absent pour une durée indéterminée, son remplaçant principal - locataire, parent ou ami - a été interrogé à sa place.

iii) A l'aide des renseignements recueillis auprès des voisins, tous les titulaires ont été répartis en trois catégories, suivant qu'ils avaient deux voisins de la même origine tribale qu'eux-mêmes, en avaient un seul, ou n'en avaient aucun. Par voisin, il faut entendre ici les voisins latéraux, à l'exclusion des voisins de derrière ou des voisins d'en face. Par définition, tout titulaire a donc deux voisins, à moins que sa parcelle ne se trouve à l'extrémité d'une avenue, auquel cas il était exclu de l'échantillon. Si l'on a adopté

cette définition ce n'est pas que l'on accorde plus d'importance en tant que congénères, aux voisins latéraux qu'aux autres. On aurait pu adopter une définition plus large du voisin, mais celle-ci avait l'avantage d'être très simple.

Les dix groupes d'habitations étudiés étaient bâtis sur 279 parcelles dont 37 étaient occupées par des femmes et 35 par des travailleurs retraités ou établis à leur compte, qui ne pouvaient donc être classés dans l'une des trois catégories professionnelles : employés, travailleurs manuels spécialisés et manoeuvres. Les différences dans le degré d'isolement par rapport aux autres membres de la tribu que l'on peut constater entre hommes et femmes, et entre salariés et non salariés, sont statistiquement négligeables; aussi n'en sera-t-il pas fait état ici.

TABLEAU XI - ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX AUTRES MEMBRES DE LA MEME TRIBU
REPARTITION PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES (EN POURCENTAGES)

<u>Origine tribale des voisins</u>	<u>Manoeuvres</u>	<u>Travailleurs manuels spécialisés</u>	<u>Employés</u>	<u>Total</u>
Appartenant tous deux à la même tribu que le titulaire	7,8	6,4	2,1	5,8
Un seul appartenant à la même tribu	33,3	30,3	8,5	26,1
Appartenant tous deux à des tribus différentes	58,8	63,3	89,4	68,1
TOTAL	99,9	100,0	100,0	100,0
N	51	109	47	207

$\chi^2 = 12,9$ Probabilité inférieure à 01. Pour calculer les valeurs de χ^2 et le degré de totalité, on a combiné les chiffres des deux premières rangées.

On trouvera au Tableau XI les différences constatées entre les trois catégories de salariés. Les pourcentages, en eux-mêmes, ne méritent guère d'attention. Le fait intéressant, c'est que les éléments relativement "civilisés" de la population ont moins souvent que les autres des voisins de même origine tribale qu'eux mêmes. La différence est déjà sensible entre les manoeuvres et les travailleurs spécialisés; mais elle est particulièrement marquée entre les employés et le reste de la population.

Ces conclusions sont conformes à celles de l'enquête sur la composition tribale de la population des secteurs AI et BIII, et elles aident à les expliquer. L'hétérogénéité du secteur AI semble due à une invasion d'éléments relativement "civilisés", d'origine ethnique variée, dans un quartier où il y avait sans doute autrefois des "nids" de population homogène.

IV - RÉSUMÉ ET COMMENTAIRE.

Bien que les conclusions de l'étude soient indiquées tout au long du texte, il n'est peut-être pas inutile de résumer ici les principales d'entre elles :

- 1) Les trois principaux quartiers africains de la ville comprennent des secteurs "civilisés" et d'autres qui le sont moins. Les premiers se trouvent près du centre européen, et on constate une transition progressive à mesure

que l'on s'éloigne du centre vers les régions périphériques. Entre les parties civilisées et celles qui le sont moins, la différence est sensible, mais il n'y en a aucune qui soit exclusivement occupée par des Africains relativement occidentalisés.

ii) En raison de la situation des différents districts et sans doute aussi de la politique que l'administration a suivie autrefois en matière de peuplement, chaque quartier présente une combinaison particulière de groupes ethniques. Il est exceptionnel qu'un même groupe prédomine sur une vaste étendue; mais chacun des principaux quartiers comprend des secteurs où un ou plusieurs groupes sont beaucoup plus fortement représentés que les autres. En outre, dans les parties de la ville qui sont relativement peu "civilisées", il n'est pas rare que les membres d'une même tribu constituent des "nids" de population homogène. Aucune des principales tribus étudiées n'a une forte représentation dans toute la ville.

iii) L'origine ethnique continue à jouer un rôle important dans la détermination du lieu où se fixent les habitants peu "civilisés"; mais elle perd de son importance chez ceux qui le sont davantage.

En terminant nous voudrions faire deux observations sur la valeur éventuelle de cette enquête.

D'abord, bien que les conclusions auxquelles elle a abouti semblent avoir un certain intérêt en elles-mêmes, leur pleine signification n'apparaîtra que lorsque l'on aura pu démontrer valablement que les différences qui se manifestent entre les quartiers relativement civilisés et les quartiers peu civilisés sont ou ne sont pas liées à certaines différences dans l'organisation sociale et le système de relations personnelles propres à chaque type de "voisinage". Il est permis d'espérer que l'analyse de renseignements d'un autre ordre, provenant de l'enquête sociale, permettra un jour d'évaluer de ce point de vue les résultats indiqués ici. Il est permis de penser, par exemple, sans anticiper les résultats d'une analyse qui n'est pas encore terminée, que l'influence des liens de parenté sur le choix du lieu d'habitation est moins forte dans les quartiers relativement "civilisés" que dans les autres.

En second lieu, les renseignements examinés ici ne permettent pas de se rendre compte des variations de l'importance sociale que les divers groupes tribaux attachent à l'origine ethnique. Nous pourrions dire que d'une façon générale, parmi les éléments relativement occidentalisés de la population, l'origine ethnique perd de son importance, mais il reste à savoir si cela est également vrai de toutes les tribus.

APPENDICE

Attitudes observées à l'égard de la vie urbaine et rurale
 chez 38 hommes de Stanleyville

Le fait que la population de Stanleyville se compose, dans une très large mesure, de ruraux déracinés présente une importance particulière à l'égard des conclusions de l'enquête dont nous avons traité. Le compte rendu qu'on va lire d'une petite enquête menée auprès d'un groupe de 38 hommes permettra de se faire une idée de l'attitude observée par les habitants à l'égard de la vie urbaine et rurale.

Les sujets étaient les habitants d'un groupe d'habitations bâties sur 23 parcelles, dans une partie de la ville où vivent des gens de condition modeste et quelques rares employés (Secteur BIII). Ils représentent la partie de la population mâle adulte de ce groupe d'habitations avec laquelle l'enquêteur a réussi à se mettre en rapports en deux semaines environ. (1) Lorsqu'une population comprend un élément flottant, il est difficile de savoir exactement combien de résidents on n'a pas pu atteindre; on peut toutefois évaluer à 45 environ le nombre moyen des adultes de sexe masculin qui habitent à un moment quelconque sur ces parcelles.

TABLEAU i - COMPOSITION D'UN GROUPE DE 38 HOMMES DU SECTEUR BIII
 DONT ON A ETUDIE L'ATTITUDE A L'EGARD DE LA VIE URBAINE
 (COMPAREE A LA COMPOSITION DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION
 ADULTE DE SEXE MASCULIN)

<u>Catégorie professionnelle</u>	<u>Groupe étudié</u>		<u>Ensemble de la population</u>	<u>Groupe d'âge</u>	<u>Groupe étudié</u>		<u>Ensemble de la population</u>
	<u>N°</u>	<u>%</u>			<u>N°</u>	<u>%</u>	
Manoeuvres Travailleurs manuels spécialisés	19	50	36,7	16-25 ans	13	34,2	28,2
Employés	15	39,5	42,5	26-35 ans	9	23,7	35,7
	0	0,0	9,5	36-45 ans	7	18,4	21,4
				46-55 ans	4	10,5	9,3
Etablis à leur compte et sans emploi lucratif	4	10,5	11,3	56 et plus	5	13,2	5,4
TOTAL	38	100,0	100,0	TOTAL	38	100,0	100,0

On trouvera au Tableau i ci-dessus la composition de ce groupe par catégories professionnelles et par groupe d'âge, comparée à celle de l'ensemble de la population. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il ne soit représentatif de l'ensemble sous aucun de ces deux rapports; mais sa composition particulière méritait cependant d'être signalée. Tous les groupes d'âge adulte sont bien représentés, mais l'échantillon ne comprend pas un seul employé.

(1) J'ai étudié les habitants de ce groupe d'habitations pendant un an environ, mais les questionnaires concernant l'urbanisation ont été remplis en l'espace de deux semaines.

On a demandé aux sujets de dire ce qu'ils pensaient des avantages et des inconvénients respectifs de la vie urbaine et de la vie rurale, s'ils espéraient rester à Stanleyville ou rentrer chez eux, quelles étaient les raisons de leur préférence selon qu'ils espèrent rester à la ville ou rentrer chez eux.⁽¹⁾ On peut les classer en deux catégories : "définitivement urbanisés" et "provisoirement urbanisés".

La catégorie des "provisoirement urbanisés" comprend 12 hommes qui ne désirent pas rester à Stanleyville jusqu'à la fin de leurs jours. Ces 12 hommes sont nés au village et ont tous à la campagne des parents avec qui ils déclarent être en relations régulières. Les espoirs qu'ils forment pour l'avenir sont assez variables :

- 4 d'entre eux ont l'intention de retourner au village dans un avenir rapproché, dès qu'ils auront atteint le but qu'ils se proposaient en venant à la ville.
- 2 autres espèrent partager leur temps entre la ville et le village.
- 5 autres espèrent retourner au village, mais attendront pour cela d'avoir atteint un âge avancé (sauf maladie ou accident).
- Le dernier ne tient ni à rester à la ville ni à retourner au village; il espère s'installer plus tard dans un centre commercial situé près de sa tribu d'origine.

La catégorie "définitivement urbanisés" comprend 26 hommes, qui ont répondu qu'ils ne désiraient pas retourner s'installer au village et que, sauf imprévu, ils finiraient leurs jours à Stanleyville.

Ces 26 hommes "définitivement urbanisés" ont une histoire très différente en ce qui concerne leurs résidences successives et les relations qu'ils ont gardées avec leur pays d'origine.

- 4 d'entre eux sont nés à la ville et ne connaissent pas le village de leurs parents;
- 8 autres sont nés à la campagne mais ont perdu tout contact avec le village (certains par négligence, d'autres parce que les membres de leur famille sont morts ou ont émigré);
- 14 sont nés au village et déclarent avoir conservé des relations avec les membres de leur famille restés à la campagne.

(1) C'est d'une classification de ce genre que Mitchell s'est servi au cours de ses recherches sur la Copperbelt de la Rhodésie du Nord. Mais je ne considère que deux catégories, tandis que Mitchell en distingue cinq. Ma catégorie "provisoirement urbanisés" correspond aux catégories A, B, C de Mitchell et mes "définitivement urbanisés" à ses catégories D et E. Voir J.C. Mitchell "A Note on the Urbanisation of Africans on the Copperbelt" The Rhodes Livingstone Ins-Journal N° 12. (1952)

On peut donc, d'après leurs relations avec les parents de la campagne, classer ces 38 hommes de façon plus précise :

TABLEAU ii - INTENTION DE RESTER A LA VILLE ET
LIENS AVEC LES PARENTS DE LA CAMPAGNE
(d'après un échantillon de 38 hommes)

	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Provisoirement urbanisés ayant conservé des relations à la campagne	12	31,6
Définitivement urbanisés ayant conservé des relations à la campagne	14	36,8
Définitivement urbanisés n'ayant plus de relations à la campagne	12	31,6
	<u>38</u>	<u>100,0</u>

Il est facile à comprendre que tous les hommes "provisoirement urbanisés" restent en relations avec leurs parents de la campagne. Mais il est intéressant de constater qu'un grand nombre de ceux qui ont conservé des relations à la campagne se considèrent néanmoins comme définitivement urbanisés.

L'analyse des déclarations de ces 38 hommes au sujet de leurs espoirs et de leurs intentions a montré que si les Africains se plaisent à Stanleyville, ce n'est pas seulement que la vie leur y semble agréable en soi, mais aussi qu'elle est moins difficile et moins dure qu'à la campagne. Le "Kizungu" (vie auprès des Européens) leur permet d'échapper à l'autorité "brutale" des chefs de tribu, à la sorcellerie, aux durs travaux des champs, aux obligations qu'ils ont envers des parents exigeants, aux querelles et aux jalousies du village. La ville a aussi des attraits positifs. Elle offre une vie sociale agréable, des conditions d'existence matérielle qu'il est impossible de trouver au village, et des chances d'ascension sociale pour soi-même et pour ses enfants.

D'autre part, certains éprouvent une certaine nostalgie à l'égard du village, qui leur offrait la sécurité sociale et économique du cadre familial et où ils pouvaient toujours manger à leur appétit; mais les hommes "définitivement urbanisés" estiment pour la plupart que malgré ces avantages, le retour au village les mettrait dans une situation intolérable. Il n'est pas rare d'entendre dire qu'une fois habitué au "Kizungu", il est impossible de se refaire aux moeurs "peu civilisées" ou "basendji" des paysans.

En outre, il paraît que les paysans se méfient de ceux qui ont "suivi les Européens" et en sont envieux. On peut retourner au village pour y faire un séjour, et en général, ceux qui sont restés en contact avec leur famille le font de temps en temps; mais y retourner pour s'y installer c'est, dit-on "aller au devant du malheur". Pour citer un de nos interlocuteurs "(les paysans) aiment vous voir revenir pour quelques mois, mais si vous y restez pour de bon, ils vous empoisonneront".

Certains des hommes "provisoirement urbanisés" savent aussi combien il est difficile de se réhabituer aux paysans et à leurs moeurs après un séjour à la ville, et ce sentiment de désharmonie explique en partie le manque d'enthousiasme avec lequel ils expriment parfois leur espoir de retourner au village.

Il est évident que l'on ne peut voir dans les chiffres du Tableau ii une estimation valable pour l'ensemble de Stanleyville, ou pour toutes les régions du genre de celles dont ces hommes sont originaires. L'enquête montre néanmoins que, même dans les quartiers périphériques de la ville, relativement peu "civilisés", on rencontre de plus en plus, l'attitude d'urbanisation définitive, qui est le pré-lude indispensable à l'apparition d'une collectivité urbaine stratifiée.